

Arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs

RNCP41900 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	214
Formacode(s)	21047
Code(s) ROME	A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/03/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

8 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 8 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CAMPUS LA MOUILLERE ORLEANS LOIRE VALLEY	77551109000018	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE NIMES-RODILHAN	19300139300019	Former et organiser l'évaluation
LEGTA D'OVERNAI	19671685600014	Former et organiser l'évaluation
LEGTAH DE ST GERMAIN EN LAYE-CHAMBOURCY	19780004800013	Former et organiser l'évaluation
LEGTA HECTOR SERRES	19400750600018	Former et organiser l'évaluation
LEGTA HORTICOLES D'ANTIBES	19060793700017	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA ALBI	19810121400015	Former et organiser l'évaluation
LYCEE ENSEIGNEMENT AGRC PRIVE FONTLONGUE	78274968300010	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le certificat de spécialisation "Arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs" a pour objectif de répondre au besoin en qualification dans le domaine de l'arrosage automatique, de l'élaboration du projet, à l'installation et à la maintenance du dispositif. La certification prend en compte les nouveaux enjeux qui impactent les métiers visés :

- les facteurs d'emploi : selon l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage, 27,5 % des entreprises adhérentes réalisent l'installation d'arrosage automatique, soit environ 8 100 entreprises. Cela représenterait près de 16 000 salariés. Le Syndicat

National de l'Arrosage Automatique rassemble une cinquantaine d'entreprises et environ 400 salariés. Son activité croît de 15 % par an.

- les effets du changement climatique : la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (canicules, inondations...) incite les acteurs du paysage à prêter attention à la prévention des risques naturels, la protection des espaces et leur capacité à stocker du carbone. Les acteurs du paysage doivent donc repenser la création et

l'entretien des espaces, en intégrant la diminution de la consommation d'eau. Celle-ci passe par la mise en place de dispositifs d'arrosage économes en eau, et le choix d'espèces adaptées.

- les attentes sociétales : les citoyens sont, aujourd'hui, plus sensibles à la dégradation et à la pollution de l'air et des sols, ainsi qu'à la consommation d'eau pour les arrosages.
- l'adaptation de la réglementation : la protection de la biodiversité, la préservation des sols et des ressources, la durabilité des aménagements, la réduction des déchets et nuisances appellent des compétences variées. Ainsi, les connaissances agronomiques (relations sol-plante-climat) s'avèrent incontournables pour mener à bien l'implantation et l'entretien des espaces paysagers dans une perspective de durabilité. Il s'agit alors de développer les techniques liées à l'agro-écologie dans un contexte de transition écologique.
- les applications du numérique : il existe des logiciels de gestion informatique à destination du résidentiel ou des collectivités. Ces outils fonctionnent avec des programmeurs multivoies connectables à un ordinateur et offrant plusieurs moyens de communication : GSM, Internet, radiofréquence, téléphone. Ces évolutions génèrent des besoins en compétence nouveaux.

ACTIVITÉS VISÉES

Élaboration de projets d'arrosage :

- diagnostic des besoins ;
- choix et le dimensionnement d'une station de pompage ;
- réalisation des plans d'exécution ;
- évaluation du coût en matériaux, matériel, main d'œuvre à partir d'un plan d'arrosage ;
- élaboration des devis.

Organisation des chantiers d'arrosage automatique :

- évaluation des principales contraintes exposées dans le cahier des charges ;
- étude des plans et des caractéristiques techniques de l'installation à réaliser ;
- évaluation des contraintes du chantier ;
- évaluation des besoins en main d'œuvre pour le chantier ;
- prévision des équipements, matériels et fournitures nécessaires à la réalisation du chantier.

Réalisation des travaux d'installation :

- interprétation du plan ;
- localisation sur le terrain, à partir du plan, des émetteurs d'eau et réseaux ;
- élaboration avec l'encadrement des éventuelles adaptations à apporter au projet initial ;
- coordination des travaux avec les autres corps d'état ;
- mise en œuvre des règles de sécurité spécifiques à l'arrosage automatique ;
- réalisation des tranchées et travaux de terrassement ;
- pose des réseaux primaires et secondaires et des fourreaux ;
- installation des équipements du système d'arrosage ;
- réalisation des raccordements hydrauliques, électriques et de communication aux réseaux des concessionnaires ;
- purge de l'installation ;
- réalisation de la mise en eau, des réglages et essais ;
- réalisation du paramétrage du programmeur ;
- réalisation des tests électriques et de communication ;
- contrôle du déroulement du chantier conformément aux procédures prévues et au cahier des charges ;
- transmission à l'utilisateur des informations nécessaires au fonctionnement de l'installation ;
- réalisation du plan de récolement et du dossier des ouvrages exécutés (dOe) ;
- transmission à l'utilisateur des informations nécessaires au fonctionnement de l'installation et délivrance du dOe.

Pilotage et maintenance des systèmes d'arrosage :

- réalisation du suivi centralisé du fonctionnement réseau ;
- observation de l'état des végétaux en zone d'arrosage automatique ;
- contrôle des débits réels ;
- adaptation des paramètres des programmeurs aux contraintes ponctuelles ;
- réalisation des opérations de maintenance préventive ;
- réalisation d'un diagnostic de dysfonctionnement ;
- réalisation des réparations courantes ;
- gestion des stocks de pièces et matériels pour des réparations courantes ;
- réalisation des opérations de mise en hivernage ;

- réalisation de la remise en eau des circuits hydrauliques ;
- transmission au client et/ou à l'encadrement les opérations à prévoir.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Préparer l'installation d'un système d'arrosage automatique

- Opérationnaliser un projet d'installation d'un système d'arrosage automatique
- Réaliser une étude technique d'installation d'un système d'arrosage automatique

Réaliser l'installation d'un système d'arrosage automatique

- Monter les éléments hydrauliques et électriques
- Piloter le système d'arrosage automatique

Entretenir un système d'arrosage automatique

- Réaliser la maintenance préventive du système d'arrosage automatique
- Réaliser la maintenance corrective du système d'arrosage automatique

Blocs de compétences

RNCP41900BC01 — Préparer l'installation d'un système d'arrosage automatique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Opérationnaliser un projet d'installation d'un système d'arrosage automatique : cette capacité vise l'opérationnalisation technique du plan d'exécution d'un projet d'installation d'arrosage automatique, comprenant, en amont des travaux de réalisation, la prévision des approvisionnements, commandes, le contrôle de livraison, la vérification du fonctionnement du matériel et la planification des travaux.
- Réaliser une étude technique d'installation d'un système d'arrosage automatique : cette capacité vise la réalisation sur le terrain d'un diagnostic de faisabilité de mise en place d'une installation simple d'arrosage automatique et la construction de la solution technique pour permettre d'apporter la bonne quantité d'eau au bon endroit au bon moment, dans une perspective de gestion raisonnée/durable de la ressource en eau et de limitation de la consommation d'eau.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle.

Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour valider les capacités.

Critère d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Opérationnaliser un projet d'installation d'un système d'arrosage automatique

- Chiffrage du chantier : Le candidat prévoit pour chaque poste du chantier, les besoins en fournitures, main d'œuvre et matériels
- Organisation des travaux : Le candidat définit un plan prévisionnel des travaux conforme

Critère d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Réaliser une étude technique d'installation d'un système d'arrosage automatique

- Diagnostic de faisabilité du projet d'arrosage : Le candidat détermine la faisabilité technique du projet en fonction des attentes du client, des besoins des végétaux et de l'état de la ressource en eau
- Dimensionnement technique de l'installation: Le candidat construit la solution technique adaptée aux besoins en eau

RNCP41900BC02 — Réaliser l'installation d'un système d'arrosage automatique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Monter les éléments hydrauliques et électriques : cette capacité vise la mise en place des réseaux hydrauliques et électriques ainsi que le montage, le raccordement et le réglage des différents éléments entre eux afin d'assurer la continuité et l'étanchéité des réseaux.
- Piloter le système d'arrosage automatique : cette capacité vise à planifier l'arrosage (paramétrage du programmeur) et à évaluer la conformité du comportement électrique et hydraulique de l'installation par rapport au cahier des charges, à partir de la réalisation de tests et de contrôles à la mise en pression.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle.

Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour valider les capacités.

Critère d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Monter les éléments hydrauliques et électriques

- Raccordement des composants du système d'arrosage automatique : Le candidat pose et relie les différents composants hydrauliques et électriques du système d'arrosage automatique
 - Réalisation des opérations de contrôle : Le candidat vérifie le montage et le réglage des différents composants du système d'arrosage en conformité avec le cahier des charges et les règles professionnelles
- Critère d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Piloter le système d'arrosage automatique
- Mise en service du système d'arrosage : Le candidat, à partir de mesures et d'observations visuelles, effectue les réglages et remédiations nécessaires sur les différents éléments du système d'arrosage
 - Planification de l'arrosage : Le candidat programme, dans le temps, les durées d'arrosage en fonction de la quantité d'eau à apporter

RNCP41900BC03 — Entretenir un système d'arrosage automatique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser la maintenance préventive du système d'arrosage automatique : cette capacité vise à évaluer le fonctionnement d'un système d'arrosage déjà en place et à réaliser des travaux courants et spécifiques de maintenance préventive.
- Réaliser la maintenance corrective du système d'arrosage automatique : cette capacité vise à assurer la maintenance corrective (détection de tout dysfonctionnement, dégradation et panne) et assurer les dépannages et réparations nécessaires pour la remise en fonctionnement du système d'arrosage.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle.

Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour valider les capacités.

Critère d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Réaliser la maintenance préventive du système d'arrosage automatique

- Vérification du fonctionnement du système d'arrosage : Le candidat contrôle le fonctionnement du système d'arrosage automatique à partir d'observations et de mesures
- Réalisation de l'intervention : Le candidat réalise les travaux courants et spécifiques de maintenance préventive

Critère d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Réaliser la maintenance corrective du système d'arrosage automatique

- Détection de panne : Le candidat détermine l'origine de la panne ou du dysfonctionnement
- Dépannage ou réparation : Dans une situation de panne ou de dysfonctionnement, le candidat effectue les opérations de réparation nécessaires

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur de l'arrosage automatique connaît deux types d'entreprises :

- des entreprises spécialisées dans la mise en œuvre d'installation d'arrosage automatique
- des entreprises du secteur de l'aménagement paysager qui réalisent, dans l'ensemble de leurs activités, l'installation de systèmes d'arrosage

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les appellations fréquentes des emplois concernés par le certificat de spécialisation sont :

- Fontainier
- Jardinier de golf
- Ouvrier paysagiste spécialisé en arrosage automatique
- Technicien de maintenance en arrosage automatique
- Technicien en installation d'arrosage automatique
- Installateur de systèmes d'arrosage
- Commercial en arrosage (commercial sédentaire ou itinérant)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 695
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Conformément à l'article D. 811-167-3-1 du code rural et de la pêche maritime, lorsque le certificat de spécialisation agricole est demandé par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue, les candidats doivent justifier lors de leur entrée en formation :

Soit de la possession de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée ci-après :

- du brevet professionnel du secteur des aménagements paysagers ;
- du baccalauréat professionnel du secteur des aménagements paysagers ;
- du brevet de technicien agricole du secteur des aménagements paysagers ;
- du baccalauréat technologique « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » ;
- du brevet de technicien supérieur agricole du secteur des aménagements paysagers.

Soit de la possession d'un diplôme obtenu en France ou à l'étranger autre que ceux figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option, de niveau au moins équivalent et en rapport avec les diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option ;

Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option. Ils doivent en outre satisfaire aux évaluations de prérequis organisées par le centre.

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt détermine la recevabilité des justificatifs présentés.

Pour les candidats ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus, une décision dérogatoire à l'entrée en formation pour le certificat de spécialisation option « Arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs » peut être prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt/directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3-2 du code rural et de la pêche maritime susvisé

.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Les membres du jury sont choisis paritairment parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 830 €
Selon la branche	6 000 € – 7 740 €

Prise en charge	Branches concernées
6 830 €	Valeur par défaut · 209 branches
7 740 €	CPNEF du golf
7 181 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 008 €	CPNE de l'agriculture
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/03/2031
Date de dernière délivrance possible	30/09/2032

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP35397

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://chlorofil.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41900/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	3
Régions couvertes	3
Prix indicatif	5 460 € – 7 560 €
Durée	420 – 840 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	8
Organismes gestionnaires (CFA)	8

Organismes formateurs	8
Régions couvertes	5
Départements couverts	8
Organismes certifiés Qualiopi	8
Sessions	de 09/2026 à 09/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).